

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 296-CA-4357

concernant l'ouverture des admissions au programme de certificat en technologies de l'information

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-seizième réunion, tenue le lundi 23 janvier 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 242-CE-1663 de la Commission des études, en date du 12 janvier 2006, donnant au Conseil d'administration un avis favorable concernant l'ouverture des admissions au programme et déterminant les conditions d'offre du programme;

ATTENDU la résolution 283-CA-4121 du Conseil d'administration, en date du 13 décembre 2004, suspendant les admissions au programme de certificat en informatique - 4202;

ATTENDU la résolution 237-CE-1615 de la Commission des études, en date du 9 juin 2005, approuvant le projet de modification du programme de certificat en informatique - 4202 dorénavant désigné « certificat en technologies de l'information »;

ATTENDU les données de viabilité soumises par le Module de l'informatique;

ATTENDU les échanges entre le directeur du Module de l'informatique et le doyen des études concernant les conditions visant à assurer la viabilité du programme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions aux trimestres d'automne pour le programme de certificat en technologies de l'information, et ce, à compter du trimestre d'automne 2006;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 296-CA-4357

concernant l'ouverture des admissions au programme de certificat en technologies de l'information

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-seizième réunion, tenue le lundi 23 janvier 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

DE SUBORDONNER l'offre d'admission au programme à un seuil minimal de nouveaux inscrits annuellement;

DE DÉTERMINER le seuil minimal de nouveaux inscrits requis pour confirmer l'offre du programme à 35 étudiants, ce seuil devant être atteint au plus tard le 15 août de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 296-CA-4358

concernant l'ouverture et l'implantation d'un programme de majeure en histoire

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-seizième réunion, tenue le lundi 23 janvier 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 2005-5-CET-R-25 du Conseil des études, en date du 7 décembre 2005, adoptant le programme de majeure en histoire;

ATTENDU la résolution 240-CE-1646 de la Commission des études, en date du 3 novembre 2005, approuvant le projet de programme de majeure en histoire;

ATTENDU le document *Projet de création d'un programme de majeure en histoire*;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'ouverture et à l'implantation du programme de majeure en histoire, et ce, à compter du trimestre d'automne 2006;

DE RATTACHER le programme de majeure en histoire au Module des sciences sociales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 296-CA-4359

concernant le projet de modification du *Mandat et composition de la Sous-commission des études*

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-seizième réunion, tenue le lundi 23 janvier 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 241-CE-1659 de la Commission des études, en date du 16 novembre 2005, approuvant le projet de modification du *Mandat et composition de la Sous-commission des études*;

ATTENDU la résolution 286-CA-4162 du Conseil d'administration, en date du 21 mars 2005, recommandant l'allègement des modalités de gestion des programmes (mesure 6);

ATTENDU la modification au document *Mandat et composition de la Sous-commission des études* proposée;

ATTENDU que certaines modifications mineures sont exigées soit par un organisme responsable de l'agrément d'un programme, soit par un ordre professionnel, soit par un ministère ou un organisme gouvernemental;

ATTENDU que ces modifications impliquent le remplacement, le retrait ou l'ajout de très peu de cours selon la nature des cours et du programme;

ATTENDU que ces modifications ne compromettent pas les objectifs du programme et sont par conséquent considérées comme étant mineures;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER l'article 1 d) du document *Mandat et composition de la Sous-commission des études* de la façon suivante :

1. Mandat

[...] Plus particulièrement, le mandat de la Sous-commission des études consiste à :

[...] d) recevoir et étudier tout nouveau programme d'études, toute demande de modification majeure d'un programme existant et faire part des recommandations appropriées à la Commission des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 296-CA-4360

concernant le cautionnement par l'Université du Québec en Outaouais d'une marge de crédit de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-seizième réunion, tenue le lundi 23 janvier 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 42 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que par sa résolution 280-CA-4043 la Fondation a déjà cautionné la première phase de financement de la campagne majeure pour un montant de 300 000 \$;

ATTENDU la résolution 58-CX-02 adoptée par le Comité exécutif de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais le 17 janvier 2006;

ATTENDU que les coûts d'opération de la campagne majeure avaient été évalués à 1 million \$;

ATTENDU l'intérêt pour l'Université du Québec en Outaouais de supporter sa Fondation dans la poursuite de la campagne majeure de financement;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Robert Dupré,

IL EST RÉSOLU :

DE CAUTIONNER la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais pour une marge de crédit totalisant 900 000 \$ auprès de l'institution financière qui sera retenue par la Fondation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 296-CA-4361

concernant le renouvellement du mandat du titulaire de la
Chaire de recherche en calcul distribué

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du
Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-
seizième réunion, tenue le lundi 23 janvier 2006, au pavillon
Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau,
à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la fin du mandat du professeur Andrzej Pelc comme
titulaire de la Chaire de recherche en calcul distribué;

ATTENDU le bilan des activités scientifiques de la Chaire de
recherche en calcul distribué;

ATTENDU le programme de recherche de la Chaire de recherche en
calcul distribué pour les prochaines années;

ATTENDU les recommandations du vice-recteur à l'enseignement
et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame
Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Andrzej Pelc, titulaire de la Chaire de
recherche en calcul distribué pour un second mandat de cinq
ans débutant le 1^{er} juin 2006 et se terminant le 31 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général